



Pluies (mm) du 21 au 31 juillet 2010

METEO

Les quelques pluies (de 2,2 à 10,5 mm) éparses de cette dernière décade de juillet (jusqu'à 6 jours avec des précipitations), sont largement insuffisantes pour compenser le déficit pluviométrique.

L'ensoleillement est resté à un faible niveau lors de cette décade.

Les températures, avec 19,3 °C de moyenne sur la décade, sont redescendues vers les normales saisonnières (19,5 °C).

Les ETP, avec 3,3 mm/j de moyenne durant la dernière décade de juillet, sont descendues en dessous des normales saisonnières (3,9 mm/j).

La pression climatique continue sur les cultures, et les petits épisodes des perturbations qui se succèdent restent insuffisants pour éviter de continuer l'irrigation sur les cultures.

CULTURES

GESTION DES IRRIGATIONS

Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

Au-delà de 10 mm de pluies efficaces, on peut compter 1 jour d'arrêt par tranche de 5 mm, à partir du dernier jour de pluie.

✓ Betteraves

Les déficits hydriques au 4 août sont autour de 70 mm avec 3 tours d'eau (ou 40 mm si le 4^{ème} est réalisé), en sols superficiels et moyens, et peuvent aller jusqu'à 120 mm en sol profond sans irrigation.

➤ Commencer le 4^{ème} tour d'eau en sol superficiel (passage de 30 à 35 mm), et finir le 3^{ème} en sol moyen (35 à 40 mm). En sols plus profond, réaliser un passage.

✓ Maïs

Les déficits hydriques au 4 août sont autour de 65 à 90 mm avec 3 tours d'eau en sols superficiels et moyens.

➤ Démarrer le 4^{ème} tour d'eau en sol superficiel (passage de 30 à 35 mm), voire en sol moyen (35 à 40 mm). En sol profond, réaliser un nouveau passage.

✓ Tournesols

Pour les parcelles les plus avancées en sol superficiel un second passage permettra de conserver la surface foliaire en activité.

✓ Pommes de terre, haricots, oignons...

Eviter les excès d'eau préjudiciables à la qualité et aux ressources en eau.

Le coefficient Kc de consommation de la culture dépend de la culture et de son stade. Il est aujourd'hui de :

Cultures	stade	coef	stade	coef
Haricots	Formation gousses	1,2	Gousses pleines	1
Oignons	Pleine bulbaison	1,1	Etalement	0,7
Pomme de Terre	Recouvrement + 30 j	1	Début senescence	0,8

Prévoir l'arrêt 8 à 10 jours avant le défanage des pommes de terre, quelques jours avant récolte pour les haricots verts, jusqu'à 15 jours (grains à 45% MS) pour les flageolets et jusqu'à 3 semaines avant récolte sur les variétés tardives d'oignons.

NAPPE DU CHAMPIGNY : en CRISE Renforcée

Le 02 août 2010, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,09 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 119,02 m (cote NGF). L'ensemble des secteurs est toujours en situation de **Crise Renforcée**.

➤ Les irrigants engagés dans le protocole de Gestion Collective.

RELEVES DES INDEX au 1^{er} août à fournir à la Chambre d'Agriculture

même si aucune irrigation n'a été réalisée

Le formulaire de saisie des Index, envoyé avec l'Irri.pl@ine N°59, est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail (irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr)

Si le quota qui vous a été attribué est insuffisant, nous vous invitons à nous contacter : nous vous indiquerons précisément la démarche à suivre et pourrons vous proposer un courrier type.

NAPPE DE BEAUCE : état de Crise sur la Zone Fusain

✓ **Pour le secteur Beauce Centrale**, le niveau de l'indicateur piézométrique était à 112,5 m le 1 août. A ce jour aucune restriction ne s'applique sur le secteur Beauce Centrale.

Cependant, l'Essonne est en dessous du seuil de crise renforcée (0,10 m³/sec à Boulancourt le 2 août), et la Cosnie ainsi que les Mauves sont proches de leur débit de crise.

✓ **Le secteur Beauce Fusain**, est toujours en **état de Crise renforcée**. Par conséquence, les prélèvements pour l'irrigation sont INTERDITS du Samedi à 8 heures au lundi 8 heures, soit 48 heures consécutives, sur les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville.

RIVIERES

Le déficit pluviométrique entraîne partout une dégradation de la situation au regard des seuils réglementaires de suivi de l'étiage. Tous les bassins sont touchés et de nombreux seuils d'alerte, de crise, voire de crise renforcée sont franchis. Le franchissement de ces seuils est relativement précoce cette année.

✓ Lunain: état d'ALERTE

Par arrêté préfectoral n°2010/DDT/SEPR/331 du 30 juillet 2010, le Préfet a constaté, **l'état d'Alerte** pour le Lunain (0,15 m³/sec à Episy le 1^{er} août) sur la rivière et sa nappe d'accompagnement. Par conséquence, les prélèvements par forages, en rivière et dans son lit majeur, sont interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h **pour l'irrigation des grandes cultures**. Les prélèvements **pour l'irrigation des cultures légumières et maraîchères**, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon, n'ont pas de restriction d'usage mais les agriculteurs spécialisées sont informés et sensibilisés aux économies d'eau.

Communes du Lunain soumises à l'état d'alerte		
BLENNES	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	VAUX-SUR-LUNAIN
CHARENTREUX	NANTEAU-SUR-LUNAIN	VILLEBEON
CHEVRY-EN-SEREINE	NONVILLE	VILLECERF
DORMELLES	PALEY	VILLEMARECHAL
EGREVILLE	POLIGNY	VILLEMER
EPISY	REMAUVILLE	
LA GENEVRAYE	TREUZY-LEVELAY	

✓ Orvanne, Petit Morin et Grand Morin : état d'ALERTE

L'état d'Alerte pour l'Orvanne, le Petit Morin et le Grand Morin, est toujours en vigueur sur les rivières et leur nappe d'accompagnement.

Leurs débits sont au niveau de l'alerte pour l'Orvanne (0,12 m³/sec à Blennes le 2 août) au niveau de crise pour le Petit Morin (0,38 m³/sec à Montmirail le 2 août) et oscille autour du niveau de crise renforcée pour le Grand Morin (1,92 m³/sec à Pommeuse le 2 août).

✓ Les autres rivières

Le **Loing** à Episy (4,3 m³/sec le 2 août), est sous le seuil de vigilance

La **Thérouanne** au Gué-à-Tresmes (0,23 m³/sec au 2 août) est sous le seuil de crise.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites

